

FLEXIBLES DE FREINS ESSAI DE COMPATIBILITE AVEC LIQUIDES DE FREINS

Page 1/2

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

1.OBJET

La présente procédure définit les conditions d'un vieillissement accéléré en présence de liquide de frein. Elle permet également de mesurer l'évolution des caractéristiques des flexibles après ce vieillissement.

2.APPAREILLAGE

- Etuve ventilée permettant une régulation de $100\text{ °C} \pm 2\text{ °C}$.
La température de la chambre doit être constante et en tous points uniforme.
- Système d'accrochage des flexibles dans l'enceinte.

3.ECHANTILLONNAGE

8 flexibles minimum.

4.MODE OPERATOIRE

- Obturer l'un des embouts des flexibles et les remplir de liquide de frein.
- Par l'autre embout, les suspendre verticalement dans l'étuve à 50 mm au moins les uns des autres.
- Régler la température de l'étuve à $100\text{ °C} \pm 2\text{ °C}$.
- La durée du vieillissement dans l'étuve est de 70 heures.
- Lorsque la période de vieillissement est terminée, vidanger les flexibles et les laisser refroidir à $25\text{ °C} \pm 5\text{ °C}$.
- Pratiquer les essais suivants, entre 30 minutes et 1 heure après la sortie de l'étuve :
 - rétrécissement (suivant procédure d'essai B34 5240),
 - éclatement (suivant procédure d'essai B34 5215).
- Liquide de frein utilisé en 1^{ère} monte et correspondant au type de flexible.
- Liquide de référence SAE RM-66-03 (suivant appendice A de la norme SAE J1703 Septembre 70).

5.EXPRESSION DES RESULTATS

Suivant paragraphe correspondant des procédures d'essai B34 5240 et B34 5215.

6.PROCES-VERBAL D'ESSAI

Il doit comprendre :

- le nom ou sigle du fournisseur,
- le type de flexibles, longueur du flexible, date de fabrication,
- le nombre de flexibles essayés,
- les résultats obtenus unitairement.

7.HISTORIQUE ET DOCUMENT CITES

7.1.HISTORIQUE

7.1.1.CREATION

- OR: 01/01/1980 - CREATION DE LA NORME.

7.1.2.OBJET DE LA MODIFICATION

- A: 01/03/1991 - MODIFICATION DU § 4.
- B: 12/02/1997 - REPRISE SOUS IDEM.

7.2.DOCUMENTS CITES

7.2.1.DOCUMENTS PSA

7.2.1.1.Normes

B345215, B345240.

7.2.1.2.Autres

7.2.2.DOCUMENTS EXTERIEURS

SAEJ1703(09/1970)

7.3.EQUIVALENT A :

7.4.CONFORME A :

7.5.MOTS CLEFS